



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE  
MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Vendredi 13 février 2015

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **L'État mobilisé aux côtés des communes pour la généralisation des projets éducatifs territoriaux sur l'ensemble du territoire**

A l'occasion de leur déplacement aux Mureaux, Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et Patrick KANNER, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, ont échangé avec des maires et associations d'éducation populaire et de jeunesse du département des Yvelines sur les conditions de généralisation en 2015 des **projets éducatifs territoriaux, portés par les élus locaux pour proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, la complémentarité des temps éducatifs et des interventions auprès des enfants.**

Conformément aux engagements qui avaient été pris par les ministres début janvier 2015, dans chaque département, les services de l'Etat sont mobilisés dans les groupes d'appui départementaux pour apporter conseil et accompagnement aux maires, en particulier les maires des communes rurales et des petites communes, qui souhaitent s'engager dans l'élaboration de leur PEDT. **Près de 9000 communes sont déjà couvertes, parmi lesquelles 71 % de communes de moins de 2000 habitants. L'objectif est de pouvoir dans le courant de l'année couvrir 100 % des communes.**

Pour soutenir cette généralisation, les ministères chargés de l'éducation et de la jeunesse ont préparé, en lien avec tous les partenaires associés à la démarche des PEDT (des maires et des services locaux de l'Etat, la CNAF, les associations nationales d'élus locaux, les fédérations de parents d'élèves, les associations complémentaires de l'enseignement public, le CNFPT) une banque des ressources en ligne à destination des maires, présidents d'établissement public de coopération intercommunal et de leurs collaborateurs. **Cette banque des ressources est désormais en ligne <http://pedt.education.gouv.fr/>.** Elle est dédiée à l'accompagnement des élus pour l'élaboration des PEDT et sera très régulièrement enrichie pour répondre aux attentes des élus.

Par ailleurs, pour accompagner les communes à développer des activités périscolaires de qualité, la ministre de l'éducation nationale a annoncé aujourd'hui sa décision d'accélérer le versement du solde de l'aide 2014-2015 apportée par le fonds national de soutien à l'organisation des activités périscolaires : **un versement de l'ordre de 280 millions d'euros sera assuré par le ministère dans la semaine du 16 mars 2015 pour plus de 23000 bénéficiaires.**

Cette visite a aussi été l'occasion pour les ministres d'échanger avec élus locaux et associations présents sur l'inscription dans les PEDT d'un volet laïcité et citoyenneté, pour transmettre aux enfants et leur faire vivre au quotidien les valeurs de la République

Ces échanges nourriront les travaux conduits dans le cadre des Assises qui prolongent la grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République et de la préparation du prochain comité interministériel de lutte contre les inégalités.

#### **Contacts presse :**

Ministère de l'Éducation nationale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche :

01 55 55 30 10 – [spresse@education.gouv.fr](mailto:spresse@education.gouv.fr)

[education.gouv.fr/presse](http://education.gouv.fr/presse)

Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports :

01 49 55 34 67 - [presse@ville-jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:presse@ville-jeunesse-sports.gouv.fr)